





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-12**

**Séance publique du**

**1 février 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc180157-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
SUITE AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU TROTTOIR DE L'AVENUE NAPOLEON  
BONAPARTE, AUX TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU GRDF RUE BOULEGON ET  
AUX TRAVAUX DE FACADE DE L'IMMEUBLE RUE DUPERRIER ANGLE RUE VAN LOO**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Claude MAINA, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion  
Direction Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1 FÉVRIER 2016

**Nomenclature : 3.5**  
Autres actes de gestion du domaine public

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian ROLANDO  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUITE AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU TROTTOIR DE L'AVENUE NAPOLEON BONAPARTE, AUX TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU GRDF RUE BOULEGON ET AUX TRAVAUX DE FACADE DE L'IMMEUBLE RUE DUPERRIER ANGLE RUE VAN LOO- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, en début d'année, la Ville s'est lancée dans des travaux de requalification du trottoir de l'avenue Napoléon Bonaparte dans le prolongement de la place Jeanne d'Arc. A cela, sont venus s'ajouter, les travaux de réfection des réseaux de la rue Boulegon ainsi que des travaux de mise en sécurité de l'immeuble situé rue Duperrier angle rue Van Loo.

Malgré toute l'attention apportée pour limiter les nuisances, les chantiers ont causé de réelles difficultés de fonctionnement pour les commerces mentionnés ci-dessous. Au vu de cette situation, les gérants desdits établissements ont demandé le bénéfice d'une exonération de la redevance d'Occupation du Domaine Public.

Pour mémoire, je vous rappelle que dans ce genre de situation, la Ville a déjà procédé à des mesures d'exonération, notamment dans le cadre des travaux de requalification de la Place Jeanne d'Arc, de la Rotonde, de la Place des Combattants d'Afrique du Nord, et dernièrement de l'avenue des Belges et de l'avenue Jean Giono.

Dès lors, à l'instar des années précédentes et dans un souci d'équité des usagers du domaine public, je vous propose d'appliquer, à l'ensemble des commerces concernés, une exonération des factures relatives au ROLE 2015, de la manière suivante :

**I / Concernant l'avenue Napoléon Bonaparte**

Le chantier situé sur le trottoir de l'avenue Napoléon Bonaparte, dans la phase de finalisation de l'aménagement de la place Jeanne d'Arc, ayant causé de réelles difficultés de fonctionnement pour les deux restaurants situés sur cette portion, je vous propose d'exonérer partiellement, à hauteur de 25% sur l'année 2015 correspondant aux 3 mois de travaux (de janvier à mars 2015), les redevances dues au titre de l'Occupation du Domaine Public, soit pour 2 établissements, et décomposées comme suit :

Factures 2015 du 1er Janv. au 31 Déc.	Nom de l'Etablissement	Adresse de l'établissement	Montant Redevance Annuelle 2015	Durée des Travaux en mois	Coefficient d'exonération en %	Montant de l'exonération en €	Redevance restant due après exonération
2015010000923 2015020000951 2015030000951	LE CINTRA	14 place Jeanne d'Arc	16 842,90 €	3	25%	4 210,73 €	12 632,18 €
2015010000385 2015020000401 2015030000401	LE SEITO	14 place Jeanne d'Arc	7 929,54 €	3	25%	1 982,39 €	5 947,16 €
<b>TOTAL</b>						<b>6193,11 €</b>	

## **II / Concernant la rue Boulegon**

Les travaux de renouvellement de réseaux divers (eau, assainissement, pluvial, GRDF) et de voirie réalisés pendant toute l'année 2015 sur la rue Boulegon ayant causé de réelles difficultés de fonctionnement pour l'ensemble des commerces situés dans cette voie, je vous propose d'exonérer partiellement à hauteur de 75 % sur l'année 2015 les redevances dues au titre de l'Occupation du Domaine Public, soit pour 19 établissements, et décomposées comme suit :

Factures 2015 du 1er Janv. au 31 Déc.	Nom de l'Etablissement	Adresse de l'établissement	Montant Redevance Annuelle 2015	Durée des Travaux en mois	Coefficient d'exonération en %	Montant de l'exonération en €	Redevance restant due après exonération
2015010000976 2015020001006 2015030001006	FARAFI	1 rue Boulegon	382,70 €	12	75%	287,02 €	95,68 €
2015010000237 2015020000247 2015030000247	PIETRO AND CO	2 rue Boulegon	838,61 €	12	75%	628,96 €	209,65 €
2015010000465 2015020000483 2015030000483	LE BUSCAIL	3 rue Boulegon	1 181,81 €	12	75%	886,36 €	295,45 €
2015010000712 2015020000735 2015030000735	BOULANGERIE	4 rue Boulegon	793,39 €	12	75%	595,04 €	198,35 €
2015010001026 2015020001057 2015030001057	POUSSIÈRES D'ÉTOILES	7 rue Boulegon	893,16 €	12	75%	669,87 €	223,29 €
2015010000225 2015020000235 2015030000235	DA VITO	8 rue Boulegon	603,99 €	12	75%	452,99 €	151,00 €
2015010000245 2015020000255 2015030000255	KAY XIN MARKET	7-9 rue Boulegon	111,71 €	12	75%	83,78 €	27,93 €
2015010000131	HOUSE						

2015020000139 2015030000139	COOKIES AND CO	14 rue Boulegon	364,33 €	12	75%	273,25 €	91,08 €
2015010000227 2015020000237 2015030000237	LA COUR BOULEGON	15 rue Boulegon	31,88 €	12	75%	23,91 €	7,97 €
2015010000161 2015020000170 2015030000170	LE 18	18 rue Boulegon	406,23 €	12	75%	304,67 €	101,56 €
2015010000819 2015020000843 2015030000843	LA FAMILIA	20 rue Boulegon	291,85 €	12	75%	218,89 €	72,96 €
2015010000194 2015020000203 2015030000203	UP TO YOU	20 rue Boulegon	15,94 €	12	75%	11,96 €	3,99 €
2015010000444 2015020000462 2015030000462	BLOW UP	26 rue Boulegon	207,30 €	12	75%	155,48 €	51,83 €
2015010000211 2015020000221 2015030000221	MILLE ET UNE CHICHAS	31 rue Boulegon	31,88 €	12	75%	23,91 €	7,97 €
2015010001112 2015020001147 2015030001147	LES SECRETS DE GAÏA	35 rue Boulegon	78,71 €	12	75%	59,03 €	19,68 €
2015010001159 2015020001194 2015030001194	ABAT JOUR CREATION	35 rue Boulegon	31,88 €	12	75%	23,91 €	7,97 €
2015010000273 2015020000284 2015030000284	TIGUI S HAIR	37 rue Boulegon	431,03 €	12	75%	323,27 €	107,76 €
2015010000208 2015020000217 2015030000217	LA FIBULE	62 rue Boulegon	243,17 €	12	75%	182,38 €	60,79 €
2015010000951 2015020000980 2015030000980	LA QUEUE DE CHEVAL	Angle rue Mignet rue Boulegon	47,82 €	12	75%	35,87 €	11,96 €
<b>TOTAL</b>						<b>5 240,55 €</b>	

### **III / Concernant l'immeuble n°2 rue Van Loo angle rue Duperrier**

Faisant suite à un danger immédiat, l'immeuble situé angle 2 rue Van Loo / rue Duperrier a fait l'objet d'un arrêté pour péril imminent pris le 21/09/2009. Depuis cette date, une mise en sécurité de l'immeuble était ordonnée pour les occupants concernés. De lourds travaux relatifs au contrôle et renforcement des soubassements mais aussi à la réhabilitation de l'immeuble ont débuté depuis le début de cette année, nécessitant la pose de palissades de protection sur le domaine public. C'est en ce sens et faisant suite à de nombreuses nuisances tant visuelles que sonores, que l'exploitant du bar dénommé « LE VAN LOO » a saisi la Ville aux fins d'exonération de sa redevance d'occupation du domaine public ne pouvant par ailleurs installer sa terrasse à proximité de ce chantier. Dès lors, je vous propose d'exonérer partiellement à hauteur de 75 % sur l'année 2015 les redevances dues au titre de l'Occupation du Domaine Public, soit pour 1 établissement concerné, et décomposées comme suit :

<b>Factures 2015 du 1er Janv. au 31 Déc.</b>	<b>Nom de l'Etablissement</b>	<b>Adresse de l'établissement</b>	<b>Montant Redevance Annuelle 2015</b>	<b>Durée des Tra- vaux en mois</b>	<b>Coefficient d'exonération en %</b>	<b>Montant de l'exonération en €</b>	<b>Redevance restant due après exonéra- tion</b>
2015020000818 2015010000794	LE VANLOO	5 rue Van Loo	1 534,93 €	12	75%	1 151,20 €	383,73 €

2015030000818							
					<b>TOTAL</b>	<b>1 151,20 €</b>	

Dès lors, à l'instar des années précédentes et si le Conseil Municipal décide d'exonérer ces établissements, le manque à gagner pour la Ville s'élèverait à un total de **12 584,86 €** au titre du ROLE de l'année 2015.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération de la redevance d'occupation du domaine public concernant les commerces dénommés ci-dessus au titre du ROLE de l'année 2015, pour un montant total de **12 584,86 €**.

DL.2016-12 - EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC SUITE AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU TROTTOIR DE  
L'AVENUE NAPOLEON BONAPARTE, AUX TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU  
RESEAU GRDF RUE BOULEGON ET AUX TRAVAUX DE FACADE DE L'IMMEUBLE RUE  
DUPERRIER ANGLE RUE VAN LOO-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2016  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)